

CHECK-LIST ENTRETIEN :

1. Palan – chariot :

- 1.1 Vérification du niveau d'huile dans les réducteurs ;
- 1.2 Vérification visuelle de l'étanchéité des réducteurs ;
- 1.3 Vérification du bruit des réducteurs ;
- 1.4 Mise à niveau d'huile des réducteurs ;
- 1.5 Freins : efficacité, état, usure ;
- 1.6 Freins : réglage du déplacement axial, réglage de l'entrefer ;
- 1.7 Vérification du crochet ;
- 1.8 Vérification du câble de levage (fils brisés, graissage, tortillement, coupure, corrosion, réduction du diamètre, autres signes d'usures, ...);
- 1.9 Vérification des fixations du câble de levage (tambour d'enroulement, position de la position du câble dans le tambour)
- 1.10 Vérification des axes, des circlips, des poulies de renvois, alignement des câbles, guide câble, brins mort, signe d'usure de la gorge des poulies ;
- 1.11 Vérification du système antidégorgement de câble ;
- 1.12 Vérification de la poche à câble et des serres câbles ;
- 1.13 Vérification de la glissière du guide-câble ;
- 1.14 Vérification du guide-câble.

2. Electricité :

- 2.1 Vérification de tous les dispositifs de sécurité ;
- 2.2 Vérification des capteurs, des fins de course haute et basse,
- 2.3 Vérification du limiteur de charge,
- 2.4 Vérification de la boîte à boutons poussoirs,
- 2.5 Vérification du câble de la boîte à boutons,
- 2.6 Vérification du système anticollision ;
- 2.7 Vérification des relais, contacteurs, transfo, ...
- 2.8 Vérification des protections, borniers,...
- 2.9 Etats des câbles et des branchements électriques
- 2.10 Vérification de l'étanchéité des câbles
- 2.11 Vérification de la ligne d'alimentation générale

3. Charpente-galet-fixation :

- 3.1 Etat des fixations, contrôle des tampons et des butées
- 3.2 Contrôle visuels des soudures, des passerelles, état des planchers, des garde-corps et des échelles d'accès ;
- 3.3 Etat des galets du pont et du rail de roulement
- 3.4 Etat, nettoyage et graissage de la pignonerie
- 3.5 Etat, nettoyage et graissage des couronnes dentées
- 3.6 Graissage de tous les axes ;

4. Après l'entretien :

- 4.1 Vérification du bon fonctionnement du pont-roulant
- 4.2 Vérification de l'état général du pont roulant
- 4.3 Pose d'un autocollant sur le pont signalant la date de validité de l'entretien réalisé
- 4.4 Prévenir l'utilisateur que l'entretien est terminé
- 4.5 Rédaction d'un rapport avec les différentes observations.

Remarque: Les travaux décrits ci-dessus sont des travaux d'entretien qui doivent être réalisés au moins tous les 12 mois ou plus souvent suivant les conditions d'exploitation. Ces travaux d'entretien ne dispensent pas le contrôle périodique par organisme agréé. Ils doivent être en plus accompagnés d'une vidange des réducteurs (tous les 5 ans) et d'une révision générale avant que la durée d'utilisation théorique ne soit atteinte (SWP) Cette révision générale doit être demandée par l'exploitant de l'engin de levage qui est le seul à pouvoir déterminer l'utilisation effective de l'appareil à l'aide des paramètres heures de services et états de sollicitation.